

L'ajournement

Avant Tchernobyl, nous pensions qu'il était possible que les conflits soient conventionnels ou nucléaires. Aujourd'hui, nous savons que, avec toutes les centrales nucléaires, qui représentent autant d'obstacles dans toute l'Europe et en Amérique, même un conflit classique pourrait dégénérer en guerre nucléaire si l'une de ces centrales connaissait le même sort que Tchernobyl.

Il est donc compréhensible que les Canadiens se préoccupent vivement de la sécurité des centrales nucléaires, qu'elles se trouvent au Canada ou n'importe où ailleurs à l'étranger, mais surtout à proximité, aux États-Unis.

Dernièrement, il y a environ quatre mois, certaines rumeurs reprises dans les journaux révélaient qu'on éprouvait des difficultés dans certaines centrales nucléaires aux États-Unis, notamment la centrale Perry I à North Perry, dans l'Ohio, la centrale Fermi II à Munroe, dans le Michigan, et la centrale Davis-Besse à Oak Harbour, aussi dans l'Ohio. Toutes ces centrales avaient fait état de plusieurs incidents plutôt inhabituels survenus en 1986 et 1987, notamment des pannes ou des interruptions des systèmes ou des procédures.

Par ailleurs, l'American Nuclear Regulatory Commission cherchait à nous rassurer en affirmant que tout allait pour le mieux. D'après ses porte-parole, on avait posté deux inspecteurs à plein temps dans chacune des centrales nucléaires aux États-Unis, qui sont, paraît-il, au nombre de 109 environ.

Or, en réalité, ce sont les difficultés éprouvées lors de l'inspection de ces trois centrales en particulier qui ont inquiété les Canadiens. On dit qu'un responsable de la Commission américaine de réglementation de l'énergie nucléaire a averti d'avance les exploitants d'une centrale de Louisiane d'une inspection-surprise. On dit également que certains problèmes portés à l'attention de la commission n'ont fait l'objet d'aucune enquête et d'aucune mesure. On dit en fait qu'il existe des relations plus que cordiales entre la commission et les exploitants de différentes centrales nucléaires.

● (1840)

Tout cela préoccupe beaucoup les Canadiens. Un certain nombre d'organisations, dont Energy Probe de Toronto, Nuclear Awareness Project, également de Toronto, Durham Nuclear Awareness d'Oshawa et Concerned Citizens du Manitoba, ont uni leurs efforts afin d'essayer de faire fermer un certain nombre de ces centrales américaines, 49, pour être précis. Ces organisations reconnaissent, comme tous les Canadiens, que notre gouvernement n'a aucun pouvoir sur les établissements américains. En même temps, parce que ces centrales se trouvent si près de nous et qu'elles influent sur la qualité de notre eau de boisson, surtout dans le bassin des Grands lacs, les lacunes de leurs mesures de sécurité suscitent de graves préoccupations chez les Canadiens.

Il y a quatre mois, j'ai demandé au secrétaire parlementaire, à la Chambre, si le Canada avait soulevé cette question auprès des États-Unis. Le secrétaire parlementaire m'avait affirmé que le gouvernement l'avait fait et qu'il attendait des rapports sur la situation. Quatre mois ont passé.

Le secrétaire parlementaire est présent ce soir. J'espère qu'il pourra nous dire que le Canada continue à suivre la situation. Je voudrais connaître les résultats des rapports que nous avons reçus. J'aimerais qu'il me confirme, ainsi qu'à tous les Canadiens, que notre gouvernement fait tout son possible pour protéger la santé et la sécurité de notre population.

[Français]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, j'avais répondu justement le 15 juin 1987 à une question de mon ami de York-Est (M. Redway) concernant sa préoccupation de la remise en état de la centrale nucléaire de Perry en Ohio.

A l'époque je l'avais félicité de sa prise de position et surtout de l'inquiétude qu'il avait, parce que j'avais dit qu'à l'époque, après les incidents de Tchernobyl, le monde ne serait plus du tout pareil à ce qu'il était auparavant.

Je tiens encore une fois à le reféliciter de sa prise de position et surtout de son inquiétude, et cette inquiétude est largement partagée par tous les Canadiens. Je lui avais dit, à l'époque, que le ministère suivait cette affaire de très près et qu'on le tiendrait au courant des différents développements qu'il y avait eus dans ce problème en particulier.

Chaque fois que la Commission—ce qu'on appelait la *Nuclear Regulatory Commission*—a étudié le problème dans les dix dernières années, il y a eu des mesures et des corrections d'apportées.

Mais je comprends l'inquiétude de mon collègue, car s'il y a eu des mesures, s'il y a eu des commissions, s'il y a eu des enquêtes c'est parce que nécessairement il existe des problèmes.

Donc les inquiétudes de mon collègue ont été transmises aux Américains et très souvent, et je dois même dire qu'à un certain moment, toutes les semaines, il y a des discussions avec nos collègues américains concernant justement la remise en marche à l'automne de la centrale de Perry, et le fait de la proximité de la frontière américaine, à 50 kilomètres à peine de la frontière canadienne, en fait une particularité pressante pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

● (1845)

Donc les fonctionnaires des Affaires extérieures ont discuté et suivent de très près le problème. Ils ont reçu l'assurance que la remise en marche de la centrale de Perry ne sera autorisée que si celle-ci répond aux normes de sécurité établies par la Commission.

Mon collègue de York-Est (M. Redway) a dit tout à l'heure que c'est vrai qu'on n'avait pas de contrôle. Mais au fond, on en a une forme de contrôle. Tant et aussi longtemps que des Canadiens et des Canadiennes comme vous vont soulever le problème, qu'ils vont amener de la prudence et surtout qu'il y aura de la vigilance du côté du ministère des Affaires extérieures face à ce problème énorme qui peut exister, je pense que